




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110926-16439-DE-1-1_0
Date de signature : 28/09/11
Date de réception : mercredi 28 septembre 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2011.980**

Séance publique du

26 septembre 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : CARCASSONE – CREATION D’UN PARC DE STATIONNEMENT DE PERSUASION
– FIN DE MISE A DISPOSITION DU TERRAIN A LA CPA**

Le 26/09/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 20/09/2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Christine BERNARD à Mme Charlotte BENON, M. Gérard BRAMOULLÉ à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Brigitte DEVESA à M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Gérard GERACI à M. Alexandre GALLESE, Mme Sophie JOISSAINS à M. Victor TONIN, M. Christian LOUIT à M. Stéphane PAOLI, M. Henri MATAS à Mme Liliane PIERRON, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Laurent DILLINGER, Mme Catherine SILVESTRE à M. Francis TAULAN

Excusés sans pouvoir :

Mme Danièle BRUNET, M. Robert FOUQUET, Mme Catherine RIVET-JOLIN

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 26/09/11

RAPPORTEUR : Mme Odile BONTHOUX

Politique Publique : AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : CARCASSONE – CREATION D'UN PARC DE STATIONNEMENT DE PERSUASION
– FIN DE MISE A DISPOSITION DU TERRAIN A LA CPA - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération du Conseil Municipal n° 2006.0759 du 26 juin 2006 a été mis à la disposition de la Communauté du Pays d'Aix une emprise (parcelle cadastrée section BK n° 17 pour partie) située à l'angle de l'avenue des Déportés de la Résistance Aixoise et de l'avenue Pierre de Coubertin pour l'aménagement d'un parking de persuasion de 230 places environ.

Le parc gratuit a été mis en activité dans le courant de l'année 2007.

Toutefois si ce site répondait aux attentes de la population, son fonctionnement s'est trouvé progressivement perturbé par la présence de véhicules " ventouses ".

La Ville a donc proposé, fin 2010, de mettre en place un horodateur ainsi qu'un contrôle par les ASVP pour permettre de fluidifier le stationnement.

Cette situation remet en cause la vocation " de persuasion " de ce parc et a conduit la CPA à demander à la Ville de reprendre possession de cette emprise.

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **RAPPORTER** la délibération n° 2006. 0759 du 26 juin 2006 mise à disposition gratuite auprès de la Communauté du Pays d'Aix de l'emprise de terrain issue de la parcelle cadastrée section BK n° 17, nécessaire à la création d'un parc de persuasion à l'angle de l'avenue des Déportés de la Résistance Aixoise et de l'avenue Pierre de Coubertin.
- **AUTORISER** Madame le Député Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier à signer tout document ainsi que tout acte subséquent afférant à ce dossier.

**2011.980 - CARCASSONE – CREATION D’UN PARC DE STATIONNEMENT DE
PERSUASION – FIN DE MISE A DISPOSITION DU TERRAIN A LA CPA**

Présents et représentés	: 52
Présents	: 41
Abstentions	: 3
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 49
Pour	: 49
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Marie José VALETA

N’ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 28/09/2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**